

Séance du mercredi 22 février 2023

Date de la convocation: 16/02/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 8

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Daniel GINIER

Votants: 9

Secrétaire de séance:

Représentés: Ronna CHALVET

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération autorisant l'acquisition de biens présumés sans maître - DE_2023_16

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 et L.1123-2

Vu le code civil, et notamment son article 713

Madame le Maire expose que le propriétaire des parcelles situées sur la commune de MALARCE-SUR-LA THINES :

SECTION	N°	LIEU DIT
125	A	0010 LA MAISONNETTE
125	A	0012 LA MAISONNETTE
125	A	0013 LA MAISONNETTE
125	A	0022 LA MAISONNETTE
125	A	0023 LA MAISONNETTE
125	B	0013 RANC DE LIEGE
125	B	0033 LES BOUDRES
125	B	0034 LES BOUDRES
125	B	0039 LES BOUDRES
125	B	0051 LA MATHE
125	B	0054 LA MATHE
125	B	0111 LES PAUSETERS
125	B	0114 LES PAUSETERS

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/02/2023 007-210701470-20230222-DE_2023_16-DE

125	B	0145	PRESSUELLY
125	B	0152	LE PUECH DE LAFIGERE
125	B	0153	LE PUECH DE LAFIGERE
125	B	0162	COSTE PLANE
125	B	0163	COSTE PLANE
125	B	0173	COSTE PLANE
125	B	0174	PLANTEYREL
125	B	0185	PLANTEYREL
125	B	0190	FRONZELINES
125	B	0195	FRONZELINES
125	B	0206	FRONZELINES
125	B	0208	FRONZELINES
125	B	0211	FRONZELINES
125	B	0212	FRONZELINES
125	B	0213	FRONZELINES
125	B	0214	FRONZELINES
125	B	0264	LES PAIRES
125	B	0265	LES PAIRES
125	B	0273	LES PAIRES
125	B	0275	LES PAIRES
125	B	0279	LES PAIRES
125	B	0326	LA FAYSSE
125	B	0330	LA FAYSSE
125	B	0350	LES COSTES
125	B	0360	LENNE
125	B	0376	LES COSTES
125	B	0475	GOURD LONG
125	B	0477	GOURD LONG
125	B	0482	LA SUCHERE
125	B	0486	LA SUCHERE
125	B	0489	LA SUCHERE
125	B	0491	LA SUCHERE
125	B	0497	FRANCE
125	B	0502	FRANCE
125	B	0507	FRANCE
125	B	0516	FRANCE
125	B	0519	FRANCE
125	B	0523	FRANCE

Est décédé le 29.02.1920.

Elle indique que ce bien fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ces biens reviennent donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives et d'acquérir les parcelles afin d'accroître la maîtrise foncière de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/02/2023 007-210701470-20230222-DE_2023_16-DE

**Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE**



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/02/2023 007-210701470-20230222-DE_2023_16-DE

